

Les rapports des Juifs de France à l'antisémitisme de l'affaire Dreyfus à 1940

Romain Dupré

De l'affaire Dreyfus à 1940, les Juifs de France ont réagi face à l'antisémitisme. Mal interprétée pendant longtemps par une historiographie marquée par la mémoire de la Shoah, l'histoire de leurs rapports à la haine qu'ils suscitent reste pourtant encore largement à écrire. Cet article à caractère exploratoire entend montrer où et comment se nouent ces rapports. Dans cette optique, nous examinons l'espace des sources, la scène publique, la coulisse et l'intime à travers le prisme du fait minoritaire et plus précisément de la condition juive. Cette grille de lecture et la pluralité de l'identité juive impliquent de multiplier les regards, mais aussi de mobiliser une importante documentation souvent inédite. Notre analyse s'appuie dès lors sur l'histoire locale et individuelle, sans négliger cependant celle à l'échelon national. Il en ressort une histoire non linéaire et loin d'être marginale.

« Juifs ! Juifs ! Juifs ! La lutte recommence, la lutte infâme et folle aux vieilles religions », lance un poète juif anonyme en 1886¹. *La France juive* d'Édouard Drumont venait de paraître alors qu'un antisémitisme diffus se développait en France². En fusionnant les différents discours contre les Juifs – catholique, économique, raciste – présents dans l'atmosphère, ce succès éditorial jette les bases de l'antisémitisme moderne français³. Face aux bouleversements et aux difficultés sociales, économiques et politiques de la fin du siècle, le Juif devient « une clé d'explication stabilisatrice », le seul et unique responsable des maux de la société moderne que beaucoup jugent malade⁴.

Huit ans plus tard, *La Libre Parole*, le journal d'Édouard Drumont, lance les hostilités contre Alfred Dreyfus, un capitaine juif accusé d'espionnage par sa hiérarchie au profit de l'Allemagne. Toute la presse s'empare rapidement de l'affaire. À cet instant, la défaite de Napoléon III contre la Prusse en 1870 est encore douloureuse dans les mémoires. L'Armée incarne le patriotisme et la volonté de revanche contre l'ennemi allemand. Elle est sacralisée, mais elle n'a pas échappé à des affaires

d'espionnage depuis le début des années 1890⁵. Si elles n'impliquaient pas encore de Juifs, les figures du « Juif espion » et du « Juif allemand » poussées par les vents de l'antisémitisme moderne imprègnent toutefois de plus en plus l'opinion⁶.

L'affaire Dreyfus n'éclate donc pas « comme un coup de tonnerre dans un ciel serein⁷ ». En 1894, le capitaine est condamné à huis clos par un Conseil de guerre au bagne et à la dégradation militaire, sur la base d'un dossier en majeure partie fabriqué qui n'a jamais été communiqué à son avocat. Seuls quelques-uns de ses proches sont à ce moment convaincus de son innocence. Peu à peu, ils réaniment des soutiens et des preuves. Le véritable coupable ? Le commandant Esterhazy, mais l'Armée ne revient pas sur ses positions. Son honneur est en jeu. Le 13 janvier 1898, Émile Zola publie dans *L'Aurore* son célèbre « J'accuse ! » qui soulève l'opinion, qu'elle soit pour ou contre le capitaine. D'importantes manifestations antisémites suivent partout en France, portant la haine des Juifs au plus haut. Dans son article, Émile Zola dénonce aux yeux de tous l'erreur judiciaire, les responsabilités de l'Armée dans l'affaire et désigne le commandant Esterhazy comme coupable. Cependant, le jugement n'est cassé qu'en 1899. Le nouveau procès devant un second Conseil de guerre ne fait qu'atténuer la peine initiale, mais Alfred Dreyfus est rapidement gracié par le président de la République puis, en 1906, réhabilité⁸.

De cette affaire à 1940, tous les Juifs de France n'ont pas lutté contre l'antisémitisme. Toutefois, dans cette période chargée de leur histoire où se bousculent l'affaire Dreyfus, la Grande Guerre, diverses affaires politiques et/ou judiciaires, et les périlleuses années 1930 avec la montée des tensions nationales et internationales⁹, ces personnes de religion juive habitant en France métropolitaine, pratiquantes ou non, ont réagi quels que soient leurs origines, leur vécu, leurs convictions. Pourtant, dans le sillage des travaux d'Hannah Arendt, Michael R. Marrus présente en 1971 les Juifs comme passifs face à l'antisémitisme pendant l'affaire Dreyfus¹⁰. Son analyse est caractéristique de l'historiographie dite classique voyant dans les réactions des Israélites, c'est-à-dire les Juifs français de vieille souche, des marques de résignation et de pusillanimité à l'égard de l'antisémitisme, contrairement à celles des Juifs immigrés originaires essentiellement d'Europe centrale et de l'Est. Ces derniers auraient seuls « perçu lucidement le danger antisémite et développé les seules réponses adéquates, soit l'activisme d'extrême gauche ou sioniste¹¹ ». La mémoire de la Shoah a beaucoup pesé sur ces conclusions, mais l'historiographie connaît un renouveau depuis quelques années. Encore timide, il laisse largement la place à une étude globale des rapports des Juifs de France à la haine qu'ils suscitent.

Comme première approche de cette étude, cet essai à caractère exploratoire ne s'attardera que sur les espaces où se jouent ces rapports de haine. Si nos analyses s'inscrivent dans le cadre métropolitain, elles n'excluent pas l'antisémitisme sévissant en Algérie et à l'étranger. Ce

dernier interpelle les Juifs de France sur leur propre condition, en plus de les amener à gérer l'immigration de leurs coreligionnaires qui peut en découler. La condition juive est une situation globale et collective, impliquant tant le non-Juif – une personne qui n'est pas de religion juive – que le Juif, leurs relations et leurs images réciproques, les habitudes et les pratiques sociales de chacun, l'environnement mental, politique, historique dans lesquelles elles s'établissent¹².

Dès lors, où et comment se nouent les rapports des Juifs de France à l'antisémitisme ? Cet article nous conduira tout d'abord dans l'espace du chercheur, c'est-à-dire les sources. Sa maîtrise est nécessaire pour ensuite aborder la scène publique, puis ses coulisses et l'intime de la vie des Juifs de France.

Sur le terrain : quelques mots de méthodologie

Travailler sur les rapports des Juifs à l'antisémitisme amène à s'intéresser tant à la vie publique que privée de ces derniers. Par conséquent, une gamme importante de sources doit être mobilisée, comme les rapports des forces de l'ordre, la correspondance de l'administration française, la presse, la littérature, des ego-documents (lettres personnelles, souvenirs, témoignages, journaux intimes, mémoires, qui, comme toutes sources, sont à passer à travers le tamis méthodologique de l'historien) ou encore des archives d'institutions privées. Surtout, d'un point de vue méthodologique, cela implique de prendre en compte le fait minoritaire et une focale d'analyse locale.

En tant que minorité, les Juifs ne peuvent pas tout dire sur la scène publique d'avant 1940. Pensez donc ! La moindre affaire impliquant un Juif ici et là en France est déjà commentée par la presse antisémite, quand celle-ci n'invente pas les liens qui relie le méfait à un Juif¹³. Au-delà, les agissements des Juifs peuvent être mal interprétés dans une France où l'antisémitisme est globalement latent, quand il ne déborde pas franchement sur la voie publique pendant l'affaire Dreyfus et les années trente. À la fin de celles-ci par exemple, Marcel Goldstein, un médecin français né de parents immigrés, se souvient qu'« il était difficile de se proclamer ouvertement antimunichoïse pour un Juif étranger¹⁴ ». En 1938, la majorité de l'opinion avait en effet accueilli la signature des accords de Munich, qui abandonnent une partie de la Tchécoslovaquie à Hitler, comme le soulagement d'une guerre évitée. D'un bout à l'autre de notre chronologie, toute cette atmosphère entretient finalement une anxiété chez une grande partie au moins de la communauté, inquiétude qui influe consciemment et/ou inconsciemment sur les comportements de ses membres en société et vis-à-vis de leurs coreligionnaires¹⁵.

De ce fait, pour approcher la parole des Juifs, les sources publiques (les archives de l'État et ses services déconcentrés, ainsi que tout écrit publié) sont à manipuler avec précaution. Il est nécessaire de dissocier le public du privé, voire de la coulisse, pour ausculter les rapports des Juifs

à la haine qu'ils suscitent. En d'autres termes, lorsque les sources publiques sont silencieuses, cela ne signifie pas forcément une absence de réaction face à l'antisémitisme dans un contexte de rapports d'oppression entre minorité et majorité. L'historiographie classique n'a pas intégré ce contexte dans ses analyses, notamment pour l'affaire Dreyfus. Celle-ci n'est pas « une répétition générale » de la Shoah comme le laisse entendre Michael R. Marrus¹⁶. Mais pour ce dernier et d'autres auteurs influencés par le poids de sa mémoire sur l'analyse de la condition juive en France, cette tragédie a servi d'horizon téléologique à leur propos¹⁷. Ils ont aussi accordé beaucoup trop d'importance à des témoignages comme celui de Léon Blum, le leader du parti socialiste dans l'entre-deux-guerres, en raison de la place importante de leur narrateur dans l'histoire nationale¹⁸.

Si le silence est significatif, la prise de parole lui sert parfois stratégiquement de paravent. Ainsi, toujours pendant l'affaire Dreyfus, la presse israélite dénonce l'inaction des Juifs de France, pour mieux contrer l'accusation et le fantasme antisémite de l'existence d'un syndicat juif pour sauver Alfred Dreyfus. Pendant ce temps dans la coulisse, le comité de défense contre l'antisémitisme initié par Zadoc Kahn, grand rabbin de France, s'affaire à lutter contre ce mal. Et dans un climat d'hostilité publique aux Juifs, la discrétion de ce comité ne pouvait être que le gage de son efficacité au point qu'il n'a pas laissé de fonds d'archives propre¹⁹.

Classique ou plus récente, l'historiographie ne s'est pas non plus vraiment intéressée aux archives locales, c'est-à-dire celles produites et/ou conservées par les municipalités, les départements et les institutions ou organisations privées présentes dans ces circonscriptions. Les dépôts d'archives en province conservent pourtant de nombreux trésors endormis ou oubliés, à l'image des lettres à propos de l'affaire Dreyfus et/ou de l'antisémitisme reçues par Salomon Reinach et conservées à Aix-en-Provence²⁰. Citons aussi la correspondance d'Honol Meiss, ancien grand rabbin de Marseille, adressée à son cousin Georges Delahache, archiviste à Strasbourg, qui aide à comprendre le climat ambigu des années 1920²¹. Somme toute, les sources locales nous plongent au cœur même des rouages de l'Histoire, et constituent, de ce fait, un carburant essentiel de la recherche historique.

En complétant les papiers de l'État et de ses services centraux, de même que tout document à diffusion nationale (presse, littérature), cette documentation locale permet d'éviter les généralisations abusives, autrement dit la généralisation d'un fait, souvent parisien, à l'ensemble du pays. L'exemple le plus emblématique est le portrait de la France des années trente peint seulement de noir par l'historiographie récente. La peste antisémite aurait contaminé tout le territoire ! Parcourons-le rapidement. Au Havre, Léon Meyer est maire de la ville depuis 1919, une fonction qu'il cumule avec celles notamment de député dès 1923 et de ministre de la Marine marchande en 1932-1933. « Très apprécié » et « connu dans toute la France pour sa lutte contre la vie chère », il ne perd ses mandats qu'avec

la Seconde Guerre mondiale²². De l'autre côté de Paris, à Reims, aucune source ne fait état de manifestations publiques d'antisémitisme. Continuons vers l'est. À Belfort, Pierre Dreyfus-Schmidt, un notable estimé et reconnu, devient en 1935 le troisième maire juif de la ville depuis la fin de la Grande Guerre²³, preuve que l'antisémitisme n'a pas vraiment pris dans cette cité. Plus au sud, vers la vallée du Rhône, les rues de Saint-Étienne ne sont troublées que par quelques inscriptions et papillons²⁴. D'autres couleurs pourraient être ajoutées à ce portrait. Évidemment, le noir n'en est pas absent. Les exemples de Paris, de Lyon et de l'Alsace, pour ne citer qu'eux, en témoignent incontestablement. Mais l'image d'une « France des années tristes » est à équilibrer, à préciser localement²⁵.

En fait, de l'affaire Dreyfus à 1940, l'historiographie ne s'est guère penchée sur l'exposition réelle des Juifs à la haine qu'ils suscitent. Cette question est un préliminaire indispensable pour comprendre leurs rapports à l'antisémitisme, qui logiquement en découlent. Elle influe en outre directement sur la pratique des sources. La situation des Juifs face à l'antisémitisme varie indubitablement suivant la chronologie et devient plus difficile à appréhender dans les archives en période plus calme, c'est-à-dire entre l'affaire Dreyfus et les années 1930. Il n'est pas non plus possible de discuter ses différences suivant la géographie, nous venons de le voir. Néanmoins, des papillons collés sur un immeuble où habitent des Juifs n'ont pas le même impact pour ses résidents qu'un incident ou une réunion publique antisémite à l'autre bout de la France ou à l'étranger. Encore faut-il qu'ils en soient informés. Ainsi la mesure de l'exposition des Juifs à l'antisémitisme est-elle également fonction de la distance à laquelle se situe le fait antisémite. Elle varie enfin suivant les milieux sociaux.

En 1935, le rabbin de Reims informe le secrétaire de l'Alliance israélite universelle que certaines de ses ouailles refusent d'adhérer à cette œuvre par « peur de faire acte de solidarité juive » et donc d'attiser l'antisémitisme. Or, cotiser à celle-ci n'est pas un acte public et rien à Reims ne permet de justifier cette appréhension. Le rabbin s'étonne même dans son courrier de la raison invoquée, mais la crainte est là, nourrie au bout du compte par l'antisémitisme présent dans le pays²⁶. Une histoire des Juifs de France centrée sur le local ne peut s'écrire en faisant l'économie de l'histoire à l'échelon national. Ces deux perspectives ne se complètent pas seulement, elles sont étroitement liées. Ou plutôt, le regard du chercheur doit sans cesse naviguer entre le local et le national, de la population française à la communauté juive, avec comme seule et unique boussole les yeux de la personne juive dans toutes ses dimensions citoyennes et minoritaires.

Sur la scène publique

Sur la scène publique, les réactions des Juifs à l'antisémitisme se jouent devant trois décors différents. Individuelles ou collectives, ces représentations sont toutefois aussi diverses que ses acteurs juifs eux-mêmes, que ce soit au quotidien, dans l'imprimé ou dans le milieu associatif.

Après avoir été insulté de « Sale Youpin » par un grand de son école primaire à la fin des années trente, Marcel Goldstein raconte tout à son père, une fois celui-ci rentré à la maison :

D'une voix curieuse, inhabituelle, il me dit doucement : « Casse-lui la gueule ».

– Mais c'est un grand, il est plus fort que moi !

– Raison de plus, tu ne vas pas frapper un plus petit ! Et, pour être sûr de s'être bien fait comprendre, il ajouta en yiddish, en termes plus violents et dits deux tons au-dessus : « Fracasse-lui la gueule ! Hache-le ! »

Le lendemain, il se met à exécution : « Je frappai, comme je l'avais vu faire au cinéma, un coup de poing sur sa bouche de toutes mes petites forces, et un coup de tête en pourboire. Ma main fut fendue et mon front également. Mais il eut deux incisives supérieures cassées, et la bouche en chou-fleur²⁷. »

À l'image de Marcel Goldstein, des Juifs de tous âges et de toutes origines ont donné du poing face aux antisémites dans la rue ou dans des lieux publics, et ce, tout au long de notre chronologie. D'autres ont lancé des pierres, interpellé des manifestants, répondu à un orateur lors d'une réunion, à quelque semeur de trouble du quotidien. D'autres encore ont envoyé leurs témoins à leur offenseur pour obtenir réparation dans un duel, comme le jeune Goldschmitt après une altercation dans une brasserie à Belfort le 19 décembre 1897²⁸. « Il y a des insultes qui ne relèvent guère d'un tribunal et qui sont cependant intolérables », note quatre ans plus tard Émile Cahen, le directeur des *Archives israélites* (AI), à propos du duel. « Je ne me vois pas bien traînant devant la justice de mon pays tel paltoquet qui me traiterai grossièrement de Juif », poursuit-il. « J'avoue que je n'aurais aucune satisfaction à le faire condamner à quelques francs d'amende²⁹. »

Jusqu'à la Grande Guerre, le duel est surtout le moyen privilégié par lequel le sens de l'honneur si prégnant dans la société s'exprime et se défend³⁰. Émile Cahen justifie cette pratique comme une forme de civilité permettant d'éviter l'abus de violence physique et convenant parfaitement à « la mentalité française éprise [...] d'élégance physique et morale ». Elle témoigne d'un sang-froid, une qualité permettant d'éviter les petits incidents dont se nourrit la haine antisémite³¹. Le duel n'est pourtant pas une pratique exclusive aux Juifs, mais, quand leur honneur est en jeu, Émile Cahen encourage fortement ses coreligionnaires à aller sur le pré et les jeunes à s'entraîner dans cette éventualité³². Prendre les armes ne permettrait-il pas aussi de faire la démonstration de sa francité et donc de désarmer l'accusation antisémite ?

Quel que soit le moyen adopté, les sources n'indiquent pas quel est l'honneur défendu par les Juifs. Se sentent-ils attaqués comme citoyen français de confession israélite, comme Juif ou comme membre de la communauté juive ? Tout dépend des rapports de l'offensé avec sa judéité

(« le fait et la manière d'être Juif³³ » essentialise-t-il une partie, voire l'ensemble de son identité ?) et avec la judaïcité (l'ensemble des personnes juives est-il considéré comme ayant un destin commun ?). Naturellement, l'honneur défendu est aussi fonction de la portée de l'attaque subie – individuelle ou collective. Ne pas répondre à l'insulte publique entraîne le déshonneur, synonyme de mort civile, sauf si l'offenseur n'est pas considéré comme son égal. L'infériorité de l'adversaire préserve³⁴. Partant de là, le silence du dédain opposé à l'antisémitisme par certains Israélites peut se comprendre à travers le sens de l'honneur.

Beaucoup s'en remettent à l'État pour se défendre. Ils portent plainte, demandent une protection aux autorités ou mettent celles-ci devant leurs responsabilités. Le 19 janvier 1898, la maison parisienne « Simon et Cie » écrit au maire de Marseille à propos de leur succursale :

Nous estimons qu'étant citoyens français patentés nous avons droit à la protection des pouvoirs publics pour le libre exercice de notre profession. Nous venons donc vous prévenir, Monsieur le Maire, que nous ne fermerons plus devant aucune manifestation et vous prie de prendre note comme chef de la police municipale, que nous vous laissons la responsabilité de toutes les conséquences qui pourraient résulter de nouvelles manifestations³⁵.

Au-delà de l'avertissement, tout est dit : il n'y a rien de plus normal que des citoyens français s'en remettent à la protection républicaine. Loin d'être une démonstration de passivité, cette attitude s'inscrit dans le droit fil de l'israélitisme, l'idéologie des Israélites, où francité et judéité se mêlent et se vivent harmonieusement sous les auspices de la France révolutionnaire et émancipatrice.

Étant donné l'effervescence générale suscitée notamment par la loi sur la liberté de la presse de 1881, l'importance du monde de l'imprimé comme espace des rapports des Juifs à l'antisémitisme ne doit pas non plus étonner. Les écrits contre l'antisémitisme sont nombreux tout au long de notre période. Si certains attendent leurs lecteurs dans l'ambiance feutrée des librairies, d'autres se retrouvent dans les kiosques ou en vitrine, tels les opuscules de Joseph Aron exposés dans sa boutique parisienne pendant l'affaire Dreyfus³⁶. Ces écrits sont souvent connus des contemporains et, tout au moins pour les journaux israélites, lus par les ténors de la presse antisémite. Mais l'imprimé n'est pas seulement une arme contre ce mal, elle constitue un espace conscient et inconscient où les réflexions sur celui-ci s'évalent librement.

Distinguons ici trois types d'imprimés : les brochures, les études sous forme d'ouvrage et la presse. Si nous nous limitons à leur forme, certaines études seraient à exclure de nos investigations. Parue en 1938, l'histoire de la communauté juive de Metz de Nathan Netter, grand rabbin de la ville, se présente ainsi comme une simple monographie. Toutefois, l'historien doit dépasser le premier regard pour faire parler le document. Dans la préface, le président du consistoire israélite de la Moselle note

que ce livre « n'est pas seulement une belle œuvre d'historien et de sociologue, c'est aussi un acte de foi dans la pérennité du Judaïsme messin ». Plus loin, Nathan Netter tient à rappeler la dédicace que lui a écrite Maurice Barrès en lui offrant *Les Diverses Familles spirituelles de la France*, apologie bien connue de l'Union sacrée née avec la Grande Guerre³⁷. Toutes ces lignes ne sont pas innocentes en cette fin de décennie où la haine redouble. Elles témoignent clairement des intentions portées par cette étude : réaffirmer la place des Juifs dans l'histoire de la France et des Français contestée par leurs détracteurs. La lutte contre l'antisémitisme se fait ici prudente pour ne pas attiser davantage le mal, mais déterminée.

Les journaux dominant largement l'espace de l'imprimé. Bien entendu, les Juifs n'écrivent pas que dans les titres communautaires. Cependant, en dehors des organes juifs, leurs articles sont difficiles à repérer, car noyés dans un océan documentaire. Nos dépouillements n'étant pas encore terminés au moment de l'écriture de cet article, nous nous limiterons ici aux périodiques juifs et en particulier aux *AI*, le journal que nous avons le plus consulté pour l'instant. Dépouillé de 1908 à 1914, cet hebdomadaire permet d'éclairer une période délaissée par l'historiographie. Chaque semaine ou presque, l'antisémitisme y est commenté, combattu inlassablement notamment par Hyppolyte Prague, le rédacteur en chef, et Émile Cahen dans sa « Chronique ». La réhabilitation d'Alfred Dreyfus apparaît pourtant dans les colonnes de ce journal comme consacrant la fin de l'antisémitisme en France. De l'arrêt de la Cour de Cassation, la République en est sortie victorieuse, l'israélitisme, torse bombé. L'agitation ultérieure ? Elle n'est l'œuvre que de malades, d'égarés, et tout homme raisonné ne peut que la condamner ou en tout cas il lui est impossible d'y accorder du crédit. Néanmoins, la vigilance doit demeurer. Relever les attaques et les méfaits antisémites, protester, contredire les propos contre les Juifs correspond même à un devoir³⁸.

L'offensive se fait sur un ton moqueur, voire sarcastique, souvent condescendant, en revanche toujours suivant la ligne de conduite de l'israélitisme. Autrement dit, loin de toute violence et critique gratuites, les propos sont argumentés, preuves à l'appui. La raison s'oppose à la mauvaise foi, ce qui implique de ne pas utiliser les mêmes armes verbales que l'adversaire³⁹. Le sort des Juifs à l'étranger n'est naturellement pas oublié, en particulier en Russie et en Roumanie. Cette dernière est sans cesse dénoncée comme ne respectant pas ses promesses quant à l'amélioration puis l'émancipation de sa population juive, engagements liés à la reconnaissance de son indépendance par le traité de Berlin de 1878⁴⁰. Quant à sa puissante voisine, elle se distingue selon Hyppolyte Prague par une politique antisémite « inutilement tracassière » ne procédant pas « de principe religieux, d'une haine d'Église ou du caprice malfaisant d'un despote ». Elle apparaît plutôt comme une « machine infernale entre les mains d'une bureaucratie toute puissante⁴¹ ».

Lorsqu'il ne s'occupe pas de découdre un à un les maillons de l'argumentation antisémite, Émile Cahen constate avec un plaisir souvent mal dissimulé les divisions de ses détracteurs. Il confesse d'ailleurs en 1912 : « Il ne nous convient pas de mettre le doigt entre l'écorce et l'arbre ni de nous mêler des querelles intimes de nos détracteurs, mais l'aménité des propos qu'ils échangent entre eux ne peut nous laisser d'autre part absolument indifférents⁴². » Comment ne peut-il pas faire autrement ? Ces différends sont selon lui l'une des preuves « que les mauvais jours de l'Affaire sont révolus⁴³ ».

Plusieurs de ses chroniques dénotent toutefois un certain stress amenant à assimiler rapidement des attaques xénophobes à des accusations contre les Juifs. Certes, la xénophobie peut servir de paravent à l'antisémitisme. Mais écrire « qu'en réalité, la haine des *météques* n'est qu'une forme de l'antisémitisme » traduit assurément cette « psychologie d'assiégé » décrite par l'écrivain et sociologue Albert Memmi⁴⁴. En d'autres termes, l'oppression des Juifs est à la fois extérieure et intérieure. Elle touche au bout du compte le conscient et l'inconscient. Malgré une menace moindre, la menace est toujours là entretenant cette double oppression. Dès lors, l'attention ne peut rester qu'en éveil et la « riposte toujours prête⁴⁵ ».

Pour Hyppolyte Prague, « ce n'est pas seulement par la parole fugitive que [l']honneur [des Juifs] doit être défendu et notre cause plaidée, mais encore et surtout par les écrits qui restent et les documents qu'on peut en tout temps ramasser et opposer aux attaques d'ennemis qui ne désarment pas⁴⁶. » Une riposte collective apparaît néanmoins comme la plus à même de répondre à l'antisémitisme en France ou sévissant à l'étranger. Il ne nous appartient pas de juger les résultats de telle ou telle action entreprise contre ce mal. Cependant, pour transformer les rapports sociaux qui régissent la condition juive, le niveau individuel ne peut suffire⁴⁷, d'où l'engagement de Juifs au sein de comités, d'associations, de ligues ou de partis.

Que les Juifs en France s'organisent ou rejoignent de tels groupements n'a en soi rien d'extraordinaire en ces temps de participation enthousiaste à la vie de la Cité⁴⁸. Malheureusement, les sources expliquent très rarement les raisons personnelles motivant ces engagements. Toutefois, la gauche apparaît pour beaucoup de Juifs, immigrés ou français, comme la plus capable de les défendre, même si l'antisémitisme n'est pas absent de ses rangs⁴⁹. L'exemple de Friedl Eisenstein l'illustre bien. Juif immigré « marqué par ce qu'il avait entendu à droite et à gauche comme quolibets teintés de xénophobie, mêlés d'antisémitisme après l'affaire Dreyfus, puis par les réflexions dont il fut l'objet incidemment au cours de ses études, bouleversé par la vision des victimes de la Grande Guerre qu'il avait soignées », il adhère au parti socialiste dans les premières années de l'entre-deux-guerres⁵⁰.

Les Juifs étrangers ne sont évidemment pas les seuls à s'engager. De nombreux Israélites sautent le pas, même dans les milieux consistoriaux qui pourtant, par définition, préfèrent éviter les actions publiques communautaires pour ne pas attirer les regards antisémites. La plupart le

font en tant que citoyens et suivant la ligne de conduite de l'israélitisme. Ainsi beaucoup d'entre eux sont-ils membres de la Ligue des droits de l'Homme (LDH). Adhérer à la LDH n'est pas un acte partisan et encore moins confessionnel, puisqu'elle entend défendre « tout citoyen victime d'une injustice ou d'une atteinte à ses droits⁵¹ ». En d'autres termes, cet engagement est une démarche citoyenne, souscrite au nom de valeurs républicaines et universelles. À Reims par exemple, la section est présidée dans les années trente par Georges Simon, avocat et notable local. En parallèle, celui-ci est vice-président de l'Union pour le droit dès sa création en 1938. Destinée à aider les réfugiés et à lutter contre l'antisémitisme, cette initiative communautaire rémoise n'a malheureusement laissé que très peu de traces dans les sources⁵².

À plus grande échelle, des Israélites militent aussi au sein de l'Union et sauvegarde juives (USJ), une association fondée à Nice en 1936 et qui a rapidement essaimé dans le pays. Curieux amalgame de valeurs de droite et de gauche, elle place la lutte contre l'antisémitisme, dont l'origine est forcément allemande, sur le terrain national⁵³. Même si elle témoigne d'un engagement public spécifique, les milieux consistoriaux la soutiennent et y participent. Il est vrai qu'elle se veut apolitique⁵⁴. Elle se place en outre à mi-chemin entre l'activisme d'extrême gauche de la Ligue internationale contre l'antisémitisme et les positions proches des ligues antisémites de l'Union patriotique des Français israélites. Somme toute, en s'écartant des méthodes de ces deux organisations que les milieux consistoriaux dénoncent en général, l'USJ constitue certainement une alternative crédible aux yeux de ces derniers pour combattre l'antisémitisme⁵⁵. Elle collabore d'ailleurs avec le plus ou moins discret Centre de documentation et de vigilance (CDV) mis en place par le Consistoire central et le Consistoire de Paris, en plus d'être en rapport avec le Congrès juif mondial⁵⁶. Plus largement, elle s'inscrit dans un vaste réseau de lutte contre l'antisémitisme. Dépasant les frontières, celui-ci mêle action publique et initiatives derrière les rideaux.

Derrière la scène publique

Comme au théâtre, la scène publique des rapports à l'antisémitisme est étroitement liée à l'envers de son décor, à l'image, nous l'avons vu, du diptyque presse juive – Comité de défense pendant l'affaire Dreyfus. À l'échelle individuelle ou collective, l'essentiel ou plutôt le cœur de ces rapports se noue en grande partie derrière les rideaux, les impacts comme les réflexions et les stratégies pour faire face à ce mal. Toutefois, pour examiner cet espace, l'historien doit se faire fin limier. Si les sources existent, patience et chance sont nécessaires pour pouvoir soulever le voile de la coulisse et de l'intime.

L'antisémitisme, cette « permanente accusation, explicite ou implicite, claire ou confuse⁵⁷ », vécue directement ou non, marque, interroge, obsède, révèle souvent une identité qui ne correspond pas à l'image que l'on a de soi⁵⁸. Cette prise de conscience est brutale pour Mireille Boccara, une fille

de notables d'origine tunisienne. Elle est bouleversée après s'être fait insulter de « Juive » par les camarades de son école dans les années trente : « Juive ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Jamais entendu ce mot⁵⁹ ! » Nombreux sont les Israélites à se découvrir ainsi Juifs au miroir de l'antisémitisme. Aucune contradiction mentale ne conditionne cette opposition identitaire. Un Israélite se définit comme un citoyen français de confession israélite, ou mosaïque, pour qui seules la religion et la mémoire de la dette de l'Émancipation les différencient de leurs compatriotes. La pratique religieuse, quand elle existe, est un acte privé et « le lieu par excellence assigné à l'identité juive⁶⁰ ».

Toutefois, certains Israélites se reconnaissent Juifs, comme la famille de l'historien Jean-Jacques Becker. Celui-ci s'interroge :

Savions-nous mêmes que nous étions juifs ? Oui, probablement – encore que mon frère rentrant un jour de la place des Vosges avait été surpris d'une injure antisémite, sans avoir compris ce que cela voulait dire. [...]. Nous savions vraisemblablement que nous étions juifs, mais cela ne représentait à peu près rien, sauf que, contrairement à la plupart de nos camarades nous n'allions pas au catéchisme. Ce n'était pas seulement la conséquence des sentiments laïques de nos parents. Par la force des choses, le milieu familial était juif parce que les mariages « mixtes » étaient rares et du domaine de la transgression⁶¹.

Contrairement au discours antisémite, cette judéité n'essentialise pas l'identité d'un individu ni ne l'exclut de la Cité. Assurément à géométrie variable, mais sans renier les préceptes de l'israélitisme, cette judéité se nourrit, « à défaut souvent d'une foi vive et active, [d']une fidélité à leurs origines, nourrie d'histoire, de mémoire, du sentiment d'une solidarité, d'une responsabilité historique à assumer, et plus généralement d'une culture de l'honneur très prégnante⁶² ».

Quoi qu'il en soit, la judéité ne se choisit pas. Elle se découvre, puis s'accepte ou se refuse sans pouvoir revenir sur cette découverte⁶³. Devenu journaliste et écrivain dans l'entre-deux-guerres, Pierre Bloch, dit Pierre Abraham, choisit comme pseudonyme « le plus significatif de [ses] trois prénoms ». L'antisémitisme subit pendant sa jeunesse au tournant du siècle, la contradiction entre l'amitié de ses contemporains et « leur antisémitisme souvent inconscient », et son dégoût de la lâcheté l'ont déterminé à ne plus masquer ses origines. Pendant l'affaire Dreyfus, son frère Marcel, lui, n'extériorise pas ses réactions face à la haine : « La pâleur de cire, les yeux enfoncés, les maux de tête, tel était son lot à lui⁶⁴. »

L'antisémitisme peut ainsi ronger de l'intérieur, faire souffrir comme une maladie ou finalement n'avoir aucun impact. Né de parents étrangers, Alexandre Minkowski estime n'avoir pas souffert de ce mal durant sa scolarité parisienne dans les années vingt. Il a pourtant essuyé remarques et insultes pour lesquelles il a riposté. Seulement, il se sentait protégé par sa famille et chez lui en France, la nationalité française acquise par son père au front assurant ses convictions⁶⁵. Au-delà du bouclier familial,

Alexandre Minkowski a intégré la fierté de ses coreligionnaires d'avoir participé à la Grande Guerre auprès de leurs concitoyens. Par cette mobilisation et les sacrifices de la communauté pour défendre la patrie, les Juifs, qu'ils soient Français ou naturalisés à la suite de leur engagement, se sentent désormais inattaquables comme Juifs. Et si Alexandre Minkowski n'a pas participé à la Grande Guerre, son identité a intériorisé cette nouvelle situation d'interactions entre Juifs et non-Juifs, reléguant dans sa construction le regard de l'autre en position secondaire⁶⁶.

Aidé par le climat apaisé de l'après-guerre, ce renouvellement de l'estime de soi juive a également suscité chez certains des affinités et attirances « pour la droite nationaliste et même pour l'extrême droite⁶⁷ ». Pour autant, ces nouvelles fréquentations ne marquent pas une rupture totale avec les années précédentes. Tout au long de notre chronologie, les Juifs se rencontrent sur l'ensemble de l'échiquier politique même si la majorité d'entre eux se situe à gauche. « Minorité d'une minorité », les Juifs d'extrême droite n'ont été par conséquent que peu étudiés par l'historiographie. Bien entendu, la haine de soi joue un rôle dans leur adhésion. Toutefois, que celle-ci soit militante ou sympathisante, ce rôle n'est pas nécessairement décisif.

En ce qui concerne l'Action française (AF), ligue royaliste et antisémite fondée en 1905, l'anticommunisme et un patriotisme exacerbé puisant dans le souvenir de l'Union sacrée pèsent beaucoup après la Grande Guerre. Perçue comme le seul rempart efficace au communisme et comme un rassemblement de patriotes, l'AF capte alors de nombreux Juifs. Leur adhésion ne constitue pas forcément un tour de force mental, mais peut s'inscrire dans la continuité d'une image de soi revalorisée comme pour Raphaël Pecker. Ancien combattant et médecin installé à Caen, il rejoint l'AF par « amour du drapeau » et « haine du rouge » dans les années trente. Il la quitte quand « son père, homme de gauche », l'en convainc après l'avoir « éclairé sur l'antisémitisme de ce mouvement⁶⁸ ». Raphaël Pecker a très probablement pris conscience qu'il continue à n'être qu'un Juif pour l'AF. Lui se considère assurément citoyen français par-dessus tout après avoir participé à la défense de la patrie, mais l'identité ne dépend pas uniquement du regard que l'on a de soi⁶⁹.

La place des Juifs au sein de la ligue n'est néanmoins pas clairement définie. Les sources sont confuses et n'excluent pas qu'ils puissent en devenir membres à part entière. Un ligueur est un « Français de naissance et de cœur, de raison et de volonté » qui s'engage à restaurer la monarchie en combattant la République, ennemie (notamment) du catholicisme traditionnel. Par déduction, il doit défendre la France catholique. Âme de l'AF, Charles Maurras précise que ce devoir ne doit pas être interprété religieusement de manière stricte, ce qui ouvre la porte aux non-catholiques. Il est simplement demandé à ces derniers « de ne pas témoigner d'*hostilité* aux idées religieuses qui ont édifié Notre-Dame de Paris [...]. Un musulman peut s'en accommoder⁷⁰. » Nous pensons qu'un

Juif aussi. Charles Maurras ne note-t-il pas que « les Juifs bien nés », ces Juifs français dont la tare peut s'effacer par des services rendus à la nation en particulier durant la guerre, « ont été [...] accueillis parmi nous⁷¹ » ?

Seule l'adhésion de Juifs à l'Alliance d'Action française (AAF) est attestée⁷². Devons-nous en déduire qu'ils préfèrent ou, finalement, qu'ils peuvent juste adhérer à cette force supplétive intégrée à l'AF ? Rien ne permet de l'affirmer. Créée dans l'immédiat après-guerre en s'appuyant justement sur l'anticommunisme et l'Union sacrée, l'AAF accueille les patriotes de tous horizons qui placent « la patrie avant le régime ». Autrement dit, elle rassemble des patriotes déçus du monde politique existant, notamment dans son action face aux rouges⁷³. « Pour rendre services sur services à la patrie », les alliés n'ont pas à adhérer au principe de restauration monarchique comme les ligueurs. Leurs convictions politiques sont respectées, seulement leur condition est schizophrène : les alliés doivent soutenir la propagande de l'AF, mais pas ses buts finaux⁷⁴.

Adhérents ou sympathisants, les Juifs d'AF sont difficiles à identifier dans les sources. La plupart du temps, elles n'offrent qu'un nom accompagné quelquefois d'un prénom. L'onomastique est toutefois loin d'être une science exacte. Heureusement, en plus des souscriptions bien claires publiées par *L'Action française*, certains cas sont connus et parfois documentés, à l'instar de René Groos. Figure emblématique de ces Juifs nationaux de l'entre-deux-guerres, cet homme de lettres a totalement assimilé la figure antisémite du Juif et plus généralement l'ensemble de la doctrine de l'AF. Il différencie ainsi le Juif du Français, le premier étant par définition un tard venu sur la terre de France par rapport au second. Conséquence probable d'une remise en cause par l'antisémitisme de sa place de citoyen au sein de la société, cette intériorisation s'inscrit dans une stratégie identitaire de surenchère. En d'autres termes, les attributs dévalorisants assignés par l'Autre sont acceptés et, en les renforçant, assumés. René Groos propose à Charles Maurras de réunir les Juifs d'AF pour servir l'AF. Qui peut être selon lui mieux renseigné sur le péril juif que les Juifs eux-mêmes⁷⁵ ?

En avril 1939 – trois ans après la dissolution des ligues d'extrême droite – *L'Action française*, comme toute la presse antisémite, est muselée par le décret Marchandeaupunissant l'excitation à la haine raciale ou religieuse dans les journaux. Ce décret intervient quand tous les indicateurs de l'antisémitisme sont dans le rouge après la crise tchécoslovaque de 1938, pendant laquelle les Juifs étaient accusés de vouloir la guerre contre Hitler pour venger leurs coreligionnaires allemands⁷⁶. Le CDV a joué un rôle dans sa promulgation. Créé en 1936 et rapidement évoqué dans la deuxième partie de cet essai, il tient à « suivre avec attention tout ce qui concerne le mouvement antisémite » avec l'aide de correspondants éparpillés ici et là en France⁷⁷. Il entend également agir contre la haine antijuive, mais discrètement pour garantir l'efficacité de son action. Cependant, la flambée d'antisémitisme à la fin de la décennie l'amène à se réorganiser en 1938 et à se montrer, semble-t-il, plus combattif. L'action dans la coulisse ne cesse pas pour autant. Par exemple, il subventionne cette année-là le journal

L'Alerte de Metz. Il intervient aussi en Alsace, probablement auprès des autorités, à propos des réfugiés allemands et de la propagande clamée par les vendeurs de journaux⁷⁸.

La prudence et la volonté d'éviter les polémiques publiques ne sont pas l'apanage des milieux consistoriaux face à l'antisémitisme et encore moins circonscrits à une période précise. Au tournant des mois de février et de mars 1911, alors que les manifestations antisémites visant à faire retirer de la Comédie-Française sa pièce *Après moi* continuent, le dramaturge Henry Bernstein tente de mobiliser discrètement les écrivains et les artistes en sa faveur au moyen d'une pétition⁷⁹. Jusqu'à présent, celle-ci était mentionnée par l'historiographie comme une initiative du monde artistique seul. Elle apparaît d'ailleurs comme telle à l'opinion publique. Cette pétition s'appuie sur les regrets exprimés dans la presse par le dramaturge sur sa désertion, une erreur de jeunesse à l'origine des troubles. Ces regrets n'ayant rien changé, il entend leur donner une portée plus importante à travers le soutien de son milieu. Avec ce concours, il souhaite mieux armer « le ministre [...] le jour d'une interpellation⁸⁰ ». Cependant, Henry Bernstein ne peut que taire son implication pour ne pas aggraver davantage les troubles. La pétition recueille de nombreuses signatures. Épuisé, l'auteur d'*Après moi* se résout néanmoins à retirer sa pièce le 3 mars⁸¹.

Quelques années plus tôt, durant l'affaire Dreyfus, Émile Cahen demande à son ami Jules Legoux, alors président des comités plébiscitaires de la Seine, d'intervenir auprès de Victor Napoléon pour qu'il se prononce sur l'Affaire. Selon des informations qui lui ont été transmises, Émile Cahen pense que le prétendant impérial ne croit pas à la culpabilité de Dreyfus. Il n'obtiendra jamais de réponse⁸². L'initiative n'en est pas moins intéressante, car les bonapartistes participent pleinement à la campagne antisémitique malgré leurs faibles effectifs. Cette démarche a-t-elle été effectuée dans le cadre du Comité de défense contre l'antisémitisme évoqué au début de cet article ? Impossible à dire pour l'instant. Les sources sur ce comité sont peu nombreuses et éparpillées, ce qui ponctue encore son histoire de nombreux points d'interrogation.

Ce groupement a en fait succédé à une initiative entreprise par le grand rabbin de France, Zadoc Kahn, à la fin 1894, sans savoir néanmoins s'il en découle directement et sa date de création⁸³. Selon Julien Weill, Zadoc Kahn réunit à Paris le 27 décembre et le 10 janvier 1895 proches et notables juifs dans le but de constituer un comité qui agirait à découvert contre l'antisémitisme⁸⁴. Cette ambition contraste avec la « petite commission d'études » évoquée par Zadoc Kahn dans une lettre à Salomon Reinach, l'un de ses membres. Fixée le 17 janvier 1895, la première réunion doit également réunir Fernand Crémieux, Ferdinand-Camille Dreyfus, Narcisse Leven, Léon Lévy, Gaston Mayer et Alfred Neymarck. Ce premier comité rassemble ainsi des compétences politiques, juridiques, intellectuelles et communautaires. Malgré tout, il aurait périéclité

rapidement, laissant derrière lui « un bilan mitigé et peu enthousiasmant⁸⁵ ». Son successeur est mieux connu grâce aux travaux de Philippe Oriol⁸⁶. Sous couvert de discrétion et avec l'aide assurément du produit de cotisations qui lui sont versées, il soutient et soutiendrait journaux, publications, *meetings* et différentes organisations. Il combat aussi l'antisémitisme sur le terrain électoral, comme lors de Municipales à Paris en 1903 où il cherche à diviser le camp nationaliste pour empêcher son élection⁸⁷.

Conclusion

Si de nombreux points sont encore à préciser, le cadre dans lequel se déploient les rapports des Juifs à l'antisémitisme est posé au terme de cette analyse. Que ce soit dans les sources, sur la scène publique ou derrière les rideaux, chaque espace que nous venons de parcourir possède ses propres enjeux, règles et difficultés qu'il est indispensable d'intégrer afin d'appréhender sans contresens ces rapports. Autrement dit, ils doivent nécessairement être analysés à travers le prisme de la condition juive, car l'histoire d'une minorité ne peut s'écrire comme celle de la majorité dans laquelle elle s'insère et uniquement à travers le regard de cette dernière. En même temps, ces trois espaces sont étroitement liés par les conséquences de la condition juive. Chacune de ces sphères s'entremêle, se recoupe et a des répercussions sur l'individu juif, acteur central de notre propos.

Accordons plutôt cet acteur au pluriel. En effet, face à l'hostilité, tous les Juifs n'ont pas donné du poing ou été marqués jusqu'à remettre en cause leur image de soi. L'exposition des Juifs à l'antisémitisme varie suivant la chronologie, la distance à laquelle se situe le fait antisémite, la géographie et les milieux sociaux. Couplée à une identité juive aux définitions multiples et à un contexte individuel varié, l'exposition à l'antisémitisme conditionne des réponses forcément diverses à ce mal. De plus, la manière dont chaque personne juive gère sa judéité dans un milieu majoritaire donne à celle-ci « sa physionomie particulière », son originalité⁸⁸.

Ce kaléidoscope des rapports à l'antisémitisme montre enfin que l'histoire des Juifs de France n'est pas une histoire marginale. Si les Juifs réagissent à la haine qu'ils suscitent en fonction de leur histoire personnelle, leurs réactions s'inspirent aussi de la société à laquelle ils appartiennent, des mœurs et des temps qui les entourent. En d'autres termes, en croisant différentes historiographies, l'histoire d'une minorité éclaire ici celle du plus grand nombre.

Notes

1. Léon B., *Juif! Quelques vers en réponse à la France Juive*, poème I, Paris, Imprimerie A. Lanier, 1886.
2. Édouard Drumont, *La France juive : essai d'histoire contemporaine*, Paris, Charles Marpon et Ernest Flammarion édit., 1886, 2 vol. Sur l'antisémitisme au début des années 1880, voir : Grégoire Kauffmann, *Édouard Drumont*, Paris, Perrin, 2008, p. 79-81.

3. *Ibid.*, p. 82-101 ; Michel Winock, *Édouard Drumont et Cie : antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Seuil, 1982, p. 35-66.
4. Kauffmann, *Édouard Drumont*, *op. cit.*, p. 67-68.
5. Vincent Duclert, *L'Affaire Dreyfus*, Paris, la Découverte, 2006, p. 6-7 ; Kauffmann, *Édouard Drumont*, *op. cit.*, p. 299.
6. *Ibid.*
7. L'archiviste [Salomon Reinach], *Drumont & Dreyfus : études sur la "Libre parole" de 1894 à 1895*, Paris, P.-V. Stock, 1898, p. 7.
8. Sur l'affaire Dreyfus, voir : Duclert, *L'Affaire...*, *op. cit.*, 127 p. ; Alfred Dreyfus. 1906, *Dreyfus réhabilité*, <http://www.dreyfus.culture.fr> (site consulté le 4 octobre 2012).
9. Pour une synthèse de l'histoire des Juifs de France, voir : Esther Benbassa, *Histoire des Juifs de France*, Paris, Seuil, 2000, 396 p.
10. Hannah Arendt, *The Origins of totalitarianism*, New York, Harcourt, Brace and Co, 1951, 477 p. ; Michaël R. Marrus, *The Politics of assimilation, a study of the French Jewish community at the time of the Dreyfus Affair*, Oxford, Clarendon press, 1971, 300 p. ; Perrine Simon-Nahum, « Dix ans d'historiographie du judaïsme français. Bilans et perspectives (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 49, n° 5 (septembre-octobre 1994), p. 1172-1173, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1994_num_49_5_279317 (article consulté le 6 octobre 2012). On se reportera à cet article pour plus d'informations sur les analyses d'Hannah Arendt et leur filiation avec l'ouvrage de Michaël R. Marrus.
11. Catherine Nicault, « L'Israélitisme au tournant du siècle. Remise en cause ou réaffirmation ? », dans Marie-Anne Matard-Bonucci (dir.), *ANTISEmythes. L'image des juifs entre culture et politique (1848-1939)*, Nouveau monde éditions, 2005, p. 257 ; Catherine Nicault, « Les "Français israélites" et la ligue d'Action française. Des années 1900 à 1940 », dans Michel Leymarie, Jacques Prévotat (dir.), *L'Action française. Culture, société, politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 203.
12. Albert Memmi, *Portrait d'un Juif*, Paris, Gallimard, 2003, p. 57 et 89-90.
13. En témoigne notamment la lecture de la presse juive et de *L'Action française*, journal de la ligue évoquée plus loin dans notre propos.
14. Marcel Goldstein, *Le Cœur et la raison. Autobiographie d'un médecin juif français né à Paris en 1930*, Paris, l'Harmattan, 1998, p. 43.
15. Memmi, *Portrait d'un...*, *op. cit.*, p. 88, 123 et 135.
16. Michaël R. Marrus, *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus. L'assimilation à l'épreuve*, Bruxelles, Complexe, 1985, p. XIV.
17. Simon-Nahum, *loc. cit.*, p. 1172-1173.
18. Philippe Oriol, *Bernard Lazare*, Paris, Stock, 2003, p. 260-261.
19. *Ibid.*, p. 255-259.
20. La bibliothèque Méjanes (BM) d'Aix-en-Provence conserve au total 171 boîtes de correspondances adressées à Salomon Reinach.
21. Archives municipales de Strasbourg, 101 Z 145, Correspondance d'Honell Meiss avec George Delahache (1921-1928).
22. Courriel de Christian Brassy à Romain Dupré du 3 mai 2012 ; « Léon Meyer (1868-1948) », *Assemblée nationale. Base de données des députés français depuis 1789*, http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=5241 (page consultée le 4 octobre 2012). Sur Léon Meyer, voir : Christian Brassy, *Léon Meyer*, mémoire de maîtrise (histoire), Rouen, Université de Rouen, 1981, 107 p.

23. Nadine Fresco, *Fabrication d'un antisémite*, Paris, Seuil, 1999, p. 306 et 359.
24. Voir par exemple : Archives départementales (AD) de la Loire, 1 M 494, Rapport du commissaire central de Police de Saint-Étienne au préfet de la Loire du 22 septembre 1939.
25. Expression tirée du titre du dossier « La France des années tristes », dans *Les Cahiers de l'Histoire*, n° 68 (juillet-août 1967), p. 3-108.
26. Romain Dupré, *La Communauté juive de Reims des années trente à la fin des années quarante*, mémoire de master (histoire), Reims, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2008, p. 133-149.
27. Goldstein, *Le Cœur...*, *op. cit.*, p. 32-33.
28. AD du Territoire de Belfort, 4 M 175, Rapport du commissaire spécial de Police de Belfort du 21 décembre 1897.
29. Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 5 janvier 1911, p. 6.
30. François Guillet, *La Mort en face : histoire du duel de la Révolution à nos jours*, Paris, Aubier, 2008, p. 360-361.
31. Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 17 décembre 1908, p. 406 ; Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 22 décembre 1910, p. 406 ; Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 27 juillet 1911, p. 237 ; Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 24 décembre 1908, p. 414.
32. Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 17 décembre 1908, p. 406 ; Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 26 janvier 1911, p. 30.
33. Memmi, *Portrait d'un...*, *op. cit.*, n. 1 p. 29.
34. Guillet, *La Mort...*, *op. cit.*, p. 82 ; John Pitt-Rivers, « La Maladie de l'honneur », dans Marie Gautheron (dir.), *L'Honneur. Image de soi ou don de soi, un idéal équivoque*, Paris, Autrement, 1991, p. 24.
35. AD des Bouches-du-Rhône, 1 M 853, Lettre de « Simon et Cie » au préfet des Bouches-du-Rhône du 19 janvier 1898.
36. Dominique Bourg, « Son parcours », « Bibliographie », *Joseph Aron 1836-1905*, <http://joseph.aron.free.fr/> (pages consultées le 4 octobre 2012).
37. Nathan Netter, *Vingt siècles d'histoire d'une communauté juive (Metz et son grand passé)*, Paris, Lipschutz, 1938, p. XII et n. 1 p. 503. Le consistoire israélite est une institution chargée de gérer les affaires des communautés juives de son ressort. Il les représente également auprès des pouvoirs publics. A l'échelle de la France, les consistoires locaux sont fédérés au sein du Consistoire central, qui notamment coordonne leurs actions.
38. Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 50, 10 décembre 1908, p. 397 ; Hyppolyte Prague, « Une étape », *Archives israélites*, 4 janvier 1912, p. 1-2.
39. Hyppolyte Prague, « Quelques faits, quelques vérités », *Archives israélites*, 28 novembre 1912, p. 377 ; Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 9 janvier 1913, p. 14.
40. Voir : Edmond Sincerus, *Les Juifs en Roumanie depuis le traité de Berlin (1878) jusqu'à ce jour. Les lois et leurs conséquences*, Londres, Macmillan and Co., 1901, p. 1-8 ; et par exemple, Hyppolyte Prague, « La Dernière guerre et les Israélites », *Archives israélites*, 5 février 1914, p. 41-42.
41. Hyppolyte Prague, « Modernes Pharaons », *Archives israélites*, 2 juin 1910, p. 170.
42. Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 29 août 1912, p. 277.
43. Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 1^{er} janvier 1914, p. 5.
44. Émile Cahen, « Chronique », *Archives israélites*, 3 juillet 1913, p. 214.

45. Memmi, *Portrait d'un...*, *op. cit.*, p. 66; Albert Memmi, *La Libération du Juif*, Paris, Gallimard, 2011, p. 21 et 146.
46. Hyppolyte Prague, « Vœux et prières », *Archives israélites*, 12 septembre 1912, p. 289.
47. Isabelle Taboada-Leonetti, « Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue », dans Camilleri *et al.*, *Stratégies identitaires*, *op. cit.*, p. 75-76.
48. Emmanuel Naquet, « Les Ligues », dans Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2007, p. 741.
49. Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France dans l'entre-deux-guerres : prélude à Vichy*, Bruxelles, Complexe, 2005, p. 211.
50. Suzanne Chouraki Eisenstein, *Des loups et des agneaux*, Paris, Publibook, 2006, p. 44.
51. « Une brève histoire de la LDH », *Ligue des droits de l'Homme*, <http://www.ldh-france.org/-Une-breve-histoire-de-la-LDH-> (page consultée le 4 octobre 2012).
52. Dupré, *La Communauté...*, *op. cit.*, p. 70, 82 et 143-144.
53. Archives de l'Institut méditerranéen mémoire et archives du judaïsme (IMMAJ), 12 E 4, Lettre circulaire de l'USJ du 16 novembre 1936; « [article sans titre, faisant office d'éditorial] », *Les Cahiers de l'U.S.J.*, décembre 1936, p. 1; Archives de l'IMMAJ, 2 E 1/3 (additif), Lettre-circulaire d'Edmond Israël au président de l'association culturelle israélite de Nice du 26 mai 1938.
54. *Ibid.*
55. Archives de l'IMMAJ, 2 E 1/3 (additif), Copie des comptes-rendus des deux réunions du congrès de l'USJ à Paris du 3 mai 1938; Archives de l'IMMAJ, 12 E 4, Lettre-circulaire de l'USJ du 3 décembre 1936. Sur la Ligue internationale contre l'antisémitisme, on consultera : Emmanuel Debono, *La Ligue internationale contre l'antisémitisme (1927-1940). La naissance d'un militantisme antiraciste*, thèse de doctorat (histoire), Paris, Institut d'études politiques de Paris, 2010.
56. Nicault, *loc. cit.*, p. 194; « Collaboration », *Les Cahiers de l'U.S.J.*, décembre 1936, p. 16.
57. Memmi, *Portrait d'un...*, *op. cit.*, p. 66.
58. *Ibid.*, p. 66 et 91.
59. Mireille Boccara, *Vies interdites*, Paris, Le Manuscrit / Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2005, p. 46.
60. Nicault, « L'Israélitisme au tournant du siècle. Remise en cause ou réaffirmation? », *loc. cit.*, p. 253.
61. Jean-Jacques Becker, *Un soir de l'été 1942... Souvenirs d'un historien*, Paris, Larousse, 2009, p. 32-33.
62. Nicault, *loc. cit.*, p. 253.
63. Memmi, *Portrait d'un...*, *op. cit.*, p. 298-299.
64. Pierre Abraham, *Les Trois frères*, Paris, les Éditeurs français réunis, 1971, p. 59-61.
65. Alexandre Minkowski, *Mémoires turbulents*, Paris, Plon, 1990, p. 27 et 50.
66. Taboada-Leonetti, *loc. cit.*, p. 47.
67. Nicault, « Les "Français israélites" et la ligue d'Action française. Des années 1900 à 1940 », *loc. cit.*, p. 198.
68. Yves Lecouturier, *Les Juifs en Normandie, 1939-1945*, Rennes, Ouest-France, 2011, p. 108.

69. Edmond Marc Lipiansky, « Identité subjective et interaction », dans Camilleri et al., *Stratégies identitaires*, op. cit., p. 174-175.
70. Charles Maurras, « La Politique. IV. Naissance de la Ligue », *L'Action française*, 18 février 1936, p. 1.
71. Charles Maurras, *Au signe de Flore: souvenirs de vie politique. L'Affaire Dreyfus, la fondation de l'Action française, 1898-1900*, Paris, Bernard Grasset, 1933, p. XIV ; Nicault, loc. cit., p. 190.
72. Léon Daudet, « La Question juive », *L'Action française*, 11 décembre 1933, p. 1.
73. *Paris patriote à la salle Wagram. Vingtième anniversaire de l'Action française (20 juin 1919)*, Paris, Services des publications de l'Action française, 1919, p. 47-48 ; Charles Maurras, « La Politique. IV. Appel », *L'Action française*, 2 mars 1934, p. 1 ; Charles Maurras, « La Politique. V. À la Ligue et à l'Alliance d'Action française », *L'Action française*, 28 décembre 1924, p. 1.
74. « La Ligue d'Action française », *Almanach de l'Action française pour l'année 1926*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1926, p. 438 ; Maurras, « La Politique. IV. Naissance de la Ligue », *L'Action française*, 18 février 1936, p. 1.
75. Archives nationales (AN), 576 AP 48, Lettres de René Groos à Charles Maurras des 17 janvier et 13 mai 1921, Lettre de René Groos au directeur du journal *L'Éclair* du 11 janvier 1922 ; Taboada-Leonetti, loc. cit., p. 66.
76. Emmanuel Debono, « Les Dynamiques de l'antisémitisme dans la France des années trente », *Archives juives, revue d'histoire des Juifs de France*, vol. 40, n° 2 (2^e semestre 2007), p. 117-119 ; Ralph Schor, *L'Antisémitisme...*, op. cit., p. 163-167.
77. Nicault, loc. cit., p. 194 ; Archives de l'IMMAJ, 2 E 1 / 3 (additif), Lettre du secrétaire général du CDV au président de l'association culturelle israéliite de Nice du 15 septembre 1936.
78. Pierre Birnbaum, « La Citoyenneté en péril : les Juifs entre intégration et résistance », dans Birnbaum (dir.), *La France de l'affaire Dreyfus*, Paris, Gallimard, 1994, p. 532 et 536 ; AN, 72 AJ 601, Lettre de l'Union et sauvegarde israéliites au CDV du 8 décembre 1938.
79. Archives privées d'Henry Bernstein (AHB), Brouillon de lettre d'Henry Bernstein à Edmond Rostand probablement du 1^{er} mars 1911.
80. AHB, Lettre d'Henry Bernstein à Jean Richepin du 3 mars 1911.
81. Georges Bernstein Gruber et Gilbert Maurin, *Bernstein le magnifique : cinquante ans de théâtre, de passions et de vie parisienne*, Paris, J.-C. Lattès, p. 117-119.
82. Émile Cahen, « Chronique », *Archives israéliites*, 30 juin 1910, p. 206 ; Émile Cahen, « Chronique », *Archives israéliites*, 15 décembre 1910, p. 397.
83. Oriol, *Bernard Lazare*, op. cit., p. 238.
84. Julien Weill, *Zadoc Kahn (1839-1905)*, Paris, Félix Alcan, 1912, p. 168-170.
85. BM, Correspondance Salomon Reinach, B. 92, Lettre de Zadoc Kahn à Salomon Reinach du 15 janvier 1895 ; Oriol, *Bernard Lazare*, op. cit., p. 236.
86. *Ibid.*, p. 232-268.
87. *Ibid.*, p. 236-254 ; BM, Correspondance Salomon Reinach, B. 99bis, Lettres de J. [Isaïe] Levaillant à Salomon Reinach des 8 mars 1903 et 1^{er} mars 1904.
88. Memmi, *La Libération...*, op. cit., p. 131.